

ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES DE NUIT

Activités 24 heures sur 24

Tout comme beaucoup d'aéroports internationaux, l'Aéroport international de Vancouver (YVR) est ouvert 24 heures sur 24. Afin de réduire au minimum le dérangement causé par les activités de nuit, les procédures d'atténuation du bruit publiées par YVR contiennent des indications précises, notamment :

- Une restriction de minuit à 6 h des avions à réaction de plus de 34 000 kg conformes au Chapitre 2 (âgés);
- Une exigence d'approbation préalable pour le départ, entre minuit et 6 h, d'avions à réaction dont le poids maximal de décollage est supérieur à 34 000 kg, quel que soit le poids de décollage réel;
- L'utilisation, entre 23 h et 6 h, de pistes préférentielles dans le but de situer les arrivées et les départs au-dessus du détroit de Georgie plutôt qu'au-dessus des secteurs résidentiels, si les conditions météorologiques le permettent;
- Une utilisation minimale de l'inversion de poussée à l'atterrissage, conformément aux mesures de sécurité;
- La fermeture de la piste nord (08L/26R) entre 22 h et 7 h, sauf en cas d'urgence ou d'entretien.

En 2014, il y a eu en moyenne 21 mouvements d'aéronefs entre minuit et 6 h.

Même si le gros de la circulation nocturne est lié à des activités de fret et de services postaux, il y a quelques services aux passagers offerts la nuit. Les activités de fret et de services postaux doivent avoir lieu pendant la nuit afin que le courrier et les biens soient livrés le jour ouvrable suivant.

Quand elle reçoit une demande de départ d'avion à réaction la nuit, l'Administration de l'aéroport en examine les avantages pour l'ensemble de la communauté. Généralement, le transport de passager et de fret à partir d'YVR est accepté, alors que les vols de convoyage (remise en place) et les escales techniques (avitaillement) sont refusés.

On croit souvent à tort qu'YVR est le seul aéroport ouvert 24 h sur 24 au Canada. Tous les aéroports internationaux du pays sont ouverts jour et nuit, mais chacun d'entre eux a mis en place ses propres restrictions d'accès afin de gérer la circulation nocturne.

Sens des atterrissages et des décollages et utilisation nocturne préférentielle des pistes

Les conditions météorologiques ont un effet fondamental sur les activités des aéronefs. La direction et la vitesse du vent déterminent quelle piste est en activité ainsi que le sens du décollage et de l'atterrissage des aéronefs. Pour des raisons de sécurité, les aéronefs doivent décoller et atterrir face au vent.

Selon des observations historiques, il y a normalement plus de décollages et d'atterrissages en direction de l'est en automne et en hiver (piste 08) et, au printemps et en été, en direction de l'ouest (piste 26).

La nuit, il y a peu de circulation et les vents sont faibles. Ainsi, le sens du décollage préférentiel est vers l'ouest (piste 26) et le sens de l'atterrissage préférentiel se situe vers l'est (piste 08), puisqu'aussi bien les décollages que les atterrissages ont lieu au-dessus de l'eau. L'illustration 1 indique l'utilisation préférentielle des pistes. Il n'est pas toujours possible de les utiliser de cette manière, et il arrive qu'en raison des vents dominants, les atterrissages et les décollages aient lieu au-dessus de la ville.

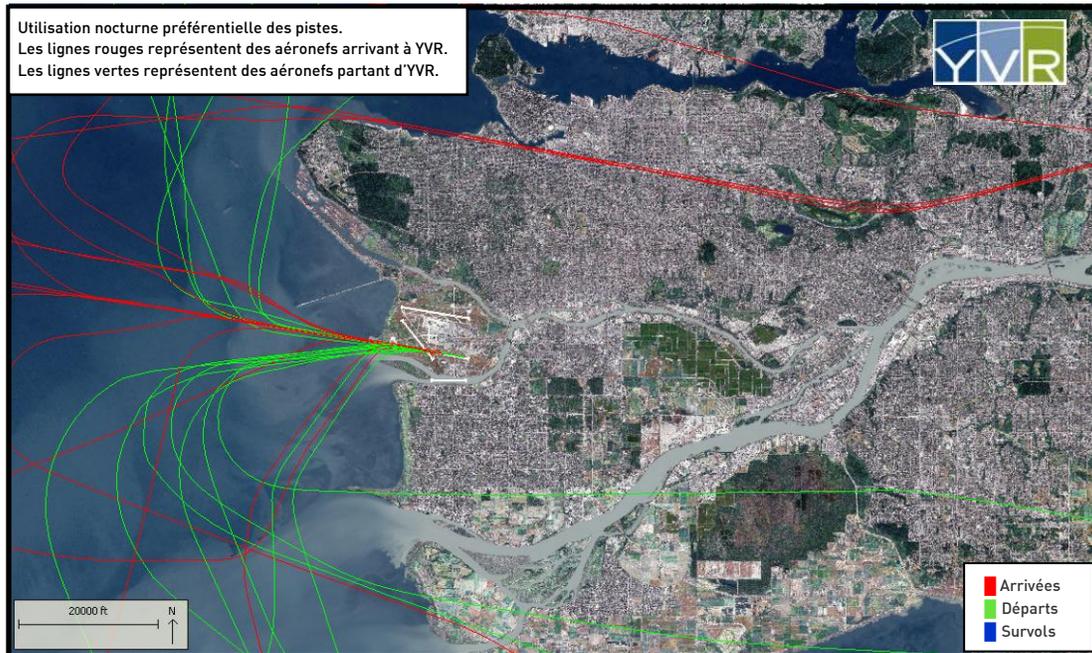


Illustration 1 : Utilisation nocturne préférentielle des pistes – atterrissages et décollages au-dessus du détroit de Georgie.

Activités nocturnes uniques

Ambulance aérienne

Même si la circulation nocturne est liée en grande partie à des activités de passagers, de fret ou de services postaux, certains exploitants, à YVR, desservent le service d'ambulance aérienne de la Colombie-Britannique, autant par hélicoptère que par aéronef à voilure fixe. Ces aéronefs et leur équipage sont disponibles 24 h sur 24 pour transporter des patients des régions éloignées vers la région de Vancouver, et vice versa, afin qu'ils soient soignés dans des hôpitaux locaux.

Petits aéronefs décrivant des cercles

Plusieurs activités ont lieu au-dessus du Lower Mainland la nuit. Elles peuvent expliquer le bruit causé par des aéronefs qui décrivent des cercles. Certaines de ces activités ont lieu pour des raisons d'enquête : couverture de l'information, circulation, surveillance. Par exemple, l'hélicoptère « AIR 1 » est exploité par la GRC pour ses services de police communautaire et en soutien à d'autres services de police du Lower Mainland.

Le lien suivant donne de plus amples renseignements sur les activités d'AIR 1 :

<http://bc.cb.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?languageId=4&siteNodeId=23&contentId=10002>

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le service responsable de la gestion du bruit d'YVR à l'adresse suivante : noise@yvr.ca.